

IBM PureApplication Service Infrastructure

Les Conditions d'Utilisation (« Conditions d'Utilisation » ou « CU ») regroupent les présentes Conditions d'Utilisation IBM – Conditions Spécifiques de l'Offre SaaS (« Conditions Spécifiques de l'Offre SaaS ») et un document intitulé Conditions d'Utilisation IBM – Conditions Générales (« Conditions Générales ») disponibles à l'adresse URL suivante : <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

En cas de conflit, les Conditions Spécifiques de l'Offre IBM SaaS prévalent sur les Conditions Générales. En accédant à l'Offre IBM SaaS, en la commandant ou en l'utilisant, le Client de l'Offre IBM SaaS accepte les présentes Conditions d'Utilisation.

Les Conditions d'Utilisation sont régies par le Contrat International IBM Passport Advantage, le Contrat International IBM Passport Advantage Express ou le Contrat International IBM relatif à une Sélection d'Offres IBM SaaS, selon le cas (ci-après le « Contrat ») qui, avec les Conditions d'Utilisation, représentent l'intégralité de l'accord entre les parties.

1. Offre IBM SaaS

Les Conditions Spécifiques de l'Offre SaaS s'appliquent aux Offres IBM SaaS suivantes :

- IBM PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service Storage Expansion 1 TB
- IBM PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Platform and Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Platform and Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Platform and Infrastructure Instance

2. Unités de Mesure des Prix

L'Offre IBM SaaS est vendue en fonction de l'unité de mesure de redevance suivante indiquée dans le Document de Transaction :

- a. Instance : unité de mesure par laquelle l'Offre IBM SaaS peut être acquise. Une Instance est l'accès à une configuration spécifique d'IBM SaaS. Des Droits d'Utilisation doivent nécessairement être obtenus pour chaque Instance de l'Offre IBM SaaS mise à disposition à des fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation (PoE) ou un Document de Transaction du Client.

3. Redevances et Facturation

Le montant à régler pour l'Offre IBM SaaS est indiqué dans un Document de Transaction.

3.1 Redevances Mensuelles Partielles

La Redevance Mensuelle Partielle est un tarif journalier au prorata qui sera facturé au Client. Les Redevances Mensuelles Partielles sont calculées sur la base des jours restants du mois partiel à compter de la date à laquelle le Client est informé par IBM que son accès à l'Offre IBM SaaS est disponible.

4. Options de Renouvellement de la Période d'Abonnement à l'Offre IBM SaaS

L'Autorisation d'Utilisation du Client indiquera si l'Offre IBM SaaS sera renouvelée à la fin de la Période d'Abonnement, en désignant l'une des options suivantes :

4.1 Renouvellement Automatique

Si l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel du Client indique que le renouvellement est automatique, le Client est autorisé, moyennant une demande écrite adressée au représentant commercial IBM ou au Partenaire Commercial IBM du Client, à résilier la Période d'Abonnement à l'Offre IBM SaaS arrivant à expiration, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration, comme indiqué dans l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel. Si IBM ou son Partenaire Commercial IBM ne reçoit pas ladite notification de résiliation avant la date d'expiration, la Période d'Abonnement arrivant à expiration sera automatiquement renouvelée pour

un an ou pour la même durée que celle de la Période d'Abonnement d'origine, telle qu'elle est stipulée dans l'Autorisation d'Utilisation.

4.2 Facturation Continue

Lorsque l'Autorisation d'Utilisation indique que le renouvellement du Client est continu, le Client continuera d'avoir accès à l'Offre IBM SaaS et sera facturé pour l'utilisation de l'Offre IBM SaaS en continu. Pour cesser d'utiliser l'Offre IBM SaaS et mettre fin au processus de facturation continue, le Client doit fournir à IBM ou à son Partenaire Commercial IBM une notification écrite de trente (30) jours demandant l'annulation de son Offre IBM SaaS. Une fois l'accès du Client annulé, le Client sera facturé pour toutes les redevances d'accès impayées jusqu'au mois au cours duquel l'annulation a pris effet.

4.3 Renouvellement Requis

Lorsque l'Autorisation d'Utilisation indique que le renouvellement du Client est de type « résiliation », l'Offre IBM SaaS sera résiliée à la fin de la Période d'Abonnement et l'accès du Client à l'Offre IBM SaaS sera supprimé. Pour continuer d'utiliser l'Offre IBM SaaS au-delà de la date de fin, le Client doit passer une commande auprès de l'ingénieur commercial IBM ou du Partenaire Commercial IBM du Client pour acheter une nouvelle Période d'Abonnement.

5. Support Technique

Un support technique est fourni pour l'offre IBM SaaS et le Logiciel d'Activation au cours de la Période d'Abonnement. Le support technique est inclus dans l'Offre IBM SaaS et n'est pas disponible en tant qu'offre distincte.

Des informations relatives au support technique sont disponibles à l'adresse URL suivante :

http://www.ibm.com/support/entry/portal/product/puresystems/pureapplication_service

6. Dispositions Supplémentaires Spécifiques à l'offre IBM SaaS

6.1 Collecte de Données

Le Client reconnaît et accepte qu'IBM pourra, dans le cadre du fonctionnement et du support normaux de l'Offre IBM SaaS, collecter des informations personnelles auprès du Client (employés et sous-traitants du Client) liées à l'utilisation de l'Offre IBM SaaS, par le biais de processus de suivi et d'autres technologies. Cela permet à IBM de rassembler des statistiques et informations d'utilisation relatives à l'efficacité de l'Offre IBM SaaS pour améliorer l'acquis utilisateur et/ou personnaliser les interactions avec le Client. Le Client confirme qu'il obtiendra ou a obtenu l'accord permettant à IBM de traiter les informations personnelles collectées pour le but susmentionné chez IBM, d'autres sociétés d'IBM et leurs sous-traitants, quel que soit l'endroit où IBM et ses sous-traitants exercent leurs activités, conformément à la loi applicable. IBM se conformera aux demandes des employés et sous-traitants du Client pour l'accès, la mise à jour, la correction ou la suppression de leurs informations personnelles collectées.

6.2 Sites Bénéficiaires Dérivés

Le cas échéant, les taxes sont fonctions du(es) site(s) que le Client identifie comme bénéficiant de l'Offre IBM SaaS. IBM appliquera les taxes en fonction de l'adresse professionnelle indiquée lors de la commande d'une Offre IBM SaaS comme étant le site bénéficiaire principal, sauf si le Client fournit des informations supplémentaires à IBM. Le Client est responsable de la mise à jour de ces informations et est tenu de fournir les éventuelles informations à IBM.

7. Obligations du Client

7.1 Autorisations d'Utilisation de Logiciels Associés

Les Clients qui acquièrent des autorisations d'abonnement aux Offres IBM SaaS suivantes :

- IBM PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Infrastructure Instance
- IBM PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Infrastructure Instance
soit
- IBM PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Infrastructure Instance

qui seront désignées par « Composants de l'Infrastructure », doivent avoir au préalable acquis des autorisations de licence pour un Logiciel IBM Associé. Le Logiciel IBM Associé est concédé sous licence par Unité de Valeur Processeur (PVU), tel que défini dans la licence de logiciel correspondante. Le Logiciel IBM Associé peut être soit :

- a. IBM PureApplication Software ; soit
- b. IBM PureApplication Service Platform.

Les droits d'accès du Client aux Composants de l'Infrastructure ne peuvent pas dépasser les droits d'accès du Client au Logiciel IBM Associé, conformément aux taux de conversion PVU indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le Client n'est pas autorisé à utiliser les mêmes droits d'accès au Logiciel IBM Associé dans son environnement installé sur site que lors de l'utilisation de ces droits d'accès avec les Composants de l'Infrastructure.

7.1.1 Taux PVU des Composants de l'Infrastructure

Composant de l'Infrastructure PureApplication Service	Taux PVU des Logiciels IBM associés
PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Infrastructure Instance	280 PVU
PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Infrastructure Instance	560 PVU
PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Infrastructure Instance	1120 PVU

Par exemple, si le Client a acheté :

- 2 instances de PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Infrastructure Instance et
- 3 instances de PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Infrastructure Instance

En fonction des informations issues du tableau ci-dessus, la capacité PVU totale de cet environnement d'Offre SaaS est de 3920 PVU et calculée comme suit : (2 x 280 PVU) + (3 x 1120 PVU).

Le Client doit allouer 3920 autorisations d'utilisation de type PVU à partir de l'une de ses autorisations d'utilisation de Logiciel IBM Associé à utiliser avec les Composants de l'Infrastructure. Le Client n'est pas autorisé à utiliser ces 3920 autorisations d'utilisation de type PVU dans son environnement sur site pendant la durée de la Période d'Abonnement. Si le Client n'a plus droit aux Composants de l'Infrastructure, il peut reprendre l'utilisation des PVU précédemment allouées dans son environnement sur site.

Les Composants de l'Infrastructure n'incluent pas l'Abonnement et le Support du Logiciel IBM Associé. Le Client déclare qu'il a acquis (1) les autorisations de licence applicables et (2) l'Abonnement et le Support du Logiciel IBM Associé. Pendant la Période d'Abonnement aux Composants de l'Infrastructure, le Client doit tenir à jour l'Abonnement et le Support pour le Logiciel IBM Associé. En cas de résiliation de la licence d'utilisation du Logiciel IBM Associé du Client ou de son Contrat d'Abonnement et de Support pour le Logiciel IBM Associé, son droit d'utilisation des Composants de l'Infrastructure prend fin.

Les offres IBM SaaS suivantes ne nécessitent pas d'Autorisation d'Utilisation pour les Logiciels IBM Associés indiqués ci-dessus :

- PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Platform and Infrastructure Instance
- PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Platform and Infrastructure Instance
- PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Platform and Infrastructure Instance

7.2 Exigences BYOSL (Bring Your Own Software and License)

Les Clients sont tenus de fournir suffisamment d'autorisations de licence logicielle (Autorisations d'Utilisation) pour les Produits Eligibles téléchargés vers l'Offre IBM SaaS et utilisés dans cette dernière.

Lorsqu'un Client utilise des Autorisations d'Utilisation pour un Produit Eligible dans le cadre de BYOSL avec cette Offre IBM SaaS, ces Autorisations d'Utilisation sont dédiées à l'Instance IBM SaaS et le Client n'est pas autorisé à utiliser simultanément lesdites Autorisations d'Utilisation du Produit Eligible hors de l'Offre IBM SaaS.

L'Autorisation d'Utilisation du Logiciel du Client désigne le niveau disponible de l'utilisation autorisée pouvant être utilisée dans l'Offre IBM SaaS. Le Client n'est pas autorisé à dépasser son niveau disponible d'utilisation autorisée pour chaque Produit Eligible téléchargé vers l'Offre IBM SaaS.

Les Produits Eligibles pouvant être utilisés avec l'Offre IBM SaaS peuvent être concédés sous licence par PVU ou Serveur Virtuel. Ces Produits Eligibles sont tout particulièrement conçus pour être utilisés avec les produits sur site IBM PureApplication et peuvent également être utilisés avec la présente Offre IBM SaaS.

Pour les Produits Eligibles concédés sous licence par PVU, le Client doit se reporter au tableau intitulé Nombre de PVU requises pour BYOSL pour les Autorisations d'Utilisation de type PVU de Produit Eligible Requises pour chaque type de serveur IBM SaaS.

7.2.1 Nombre de PVU requises pour BYOSL

Offre IBM SaaS	PVU de Produit Eligible Requises
PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Infrastructure Instance	280 PVU
PureApplication Service C500-4-24 (4 core 24 GB) Platform and Infrastructure Instance	280 PVU
PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Infrastructure Instance	560 PVU
PureApplication Service C500-8-128 (8 core 128 GB) Platform and Infrastructure Instance	560 PVU
PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Infrastructure Instance	1120 PVU
PureApplication Service C500-16-256 (16 core 256 GB) Platform and Infrastructure Instance	1120 PVU

Pour les Produits Eligibles concédés sous licence par Serveur Virtuel, le Client doit respecter les dispositions de licence relatives au Serveur Virtuel, telles qu'elles sont définies dans la licence de Produit Eligible applicable.

7.3 Utilisation de Produit Eligible, Exigences en matière de suivi des Autorisations d'Utilisation et Conditions applicables

Il incombe au Client de demeurer en conformité avec toutes les dispositions du Contrat International Passport Advantage ou International Passport Advantage Express applicable en rapport avec les Autorisations d'Utilisation et les exigences relatives au suivi des autorisations d'utilisation ci-dessous.

Pour les Produits Eligibles gérés et déployés via l'Offre IBM SaaS, les Clients doivent utiliser la fonctionnalité de gestion de licence dans l'Offre IBM SaaS en :

- a. entrant un nombre exact d'Autorisations d'Utilisation allouées à chaque Instance d'Offre IBM SaaS ; et en
- b. veillant à ce que les informations relatives aux numéros de référence soient incluses et suivies pour tout Produit Eligible ajouté à l'environnement IBM SaaS en mettant à jour les métadonnées de procédures lors de l'installation d'un Produit Eligible additionnel dans une procédure. L'Offre IBM SaaS doit être activée pour permettre le suivi du Produit Eligible additionnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [documentation](#) IBM SaaS.
- c. Le Client reconnaît que les dispositions relatives à la vérification de la conformité stipulées dans le contrat de licence de Logiciel IBM s'applique aux offres IBM SaaS sur lesquelles les Autorisations d'Utilisation de Produit Eligible du Client sont déployées. En utilisant l'Offre IBM SaaS, le Client s'engage à fournir à IBM l'accès administratif audit environnement et à permettre à IBM de réaliser la reconnaissance de données comme cela peut s'avérer nécessaire en rapport avec un examen de licence logicielle.
- d. Sous réserve de la conformité du Client aux dispositions de licence et conditions d'utilisation de Produit Eligible pour l'Offre IBM SaaS, ces dispositions remplaceront toute disposition conflictuelle relative au reporting d'éligibilité et d'utilisation pour les dispositions de licence relatives à la capacité partielle, telles qu'elles sont stipulées dans le Contrat International Passport Advantage ou International Passport Advantage Express.

Annexe A

IBM PureApplication Service permet aux clients d'exécuter des procédures dans une infrastructure cloud hors site dédiée.

Une procédure est un blueprint d'application, une architecture prédéfinie d'une application qui est capturée sous une forme pouvant être aisément déployée dans l'infrastructure cloud PureApplication.

Les procédures développées à des fins de déploiement dans les modèles W1500 et W2500 d'IBM PureApplication System seront déployées dans PureApplication Service. Les procédures développées à des fins de déploiement dans IBM PureApplication Service seront déployées dans les modèles W1500 et W2500 d'IBM PureApplication System.

PureApplication Service fournit le kit de développement Image Construction and Composition Tool and Plugin pour la création de procédures personnalisées pouvant être déployées à la fois dans PureApplication Service et dans l'infrastructure cloud PureApplication System.

PureApplication Service permet d'importer les procédures dans l'environnement PureApplication Service et de les exporter à partir de cet environnement.

PureApplication Service permet aux utilisateurs de surveiller et gérer les licences logicielles afin de rester en conformité avec les exigences en matière de gestion des licences.

Une fois le service mis à disposition, l'utilisateur du service (tel qu'il est identifié dans le formulaire de mise à disposition) reçoit une URL ou adresse IP ainsi que des données d'identification (ID utilisateur et mot de passe) lui permettant d'accéder au service.

Annexe B

L'Accord relatif aux Niveaux de Service (« SLA ») de disponibilité ci-dessous est fourni pour l'Offre IBM SaaS et s'applique exclusivement s'il est spécifié dans l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel (PoE) ou un Document de Transaction du Client.

La version de cet Accord relatif aux Niveaux de Service en vigueur à la date de commencement ou de renouvellement de l'abonnement du Client s'appliquera. Le Client reconnaît que l'Accord relatif aux Niveaux de Service ne constitue pas une garantie pour le Client.

1. Définitions

- a. « Crédit de Disponibilité » signifie la réparation fournie par IBM pour une Réclamation validée. Le Crédit de Disponibilité sera appliqué sous la forme d'un avoir ou d'une remise sur une future facture des redevances d'abonnement à l'Offre IBM SaaS.
- b. « Réclamation » signifie une réclamation que le Client soumet à IBM selon laquelle un SLA n'a pas été satisfait pendant un Mois Contractuel.
- c. « Mois Contractuel » signifie chaque mois complet pendant la durée de l'Offre IBM SaaS, mesuré entre le premier jour du mois à minuit (heure de l'Est des États-Unis) et le dernier jour du mois à 23h59 (heure de l'Est des États-Unis).
- d. « Durée d'Indisponibilité » signifie une période de temps pendant laquelle le traitement du système de production pour l'Offre IBM SaaS s'est arrêté et que les utilisateurs du Client ne peuvent pas utiliser tous les aspects de l'Offre IBM SaaS pour laquelle ils disposent des droits. La Durée d'Indisponibilité ne comprend pas la période pendant laquelle l'Offre IBM SaaS n'est pas disponible pour les raisons suivantes :
 - indisponibilité de maintenance programmée ou annoncée ;
 - événements ou causes échappant au contrôle d'IBM (par exemple, catastrophes naturelles, pannes Internet, maintenance d'urgence, etc.) ;
 - incidents liés aux applications, équipements et données du Client ou d'un tiers ;
 - le non-respect des configurations système requises et des plateformes prises en charge pour l'accès à l'Offre IBM SaaS ; ou
 - le respect par IBM de toute conception, spécification ou instruction fournie à IBM par le Client ou par un tiers pour le compte du Client.
- e. « Événement » signifie une circonstance ou un ensemble de circonstances réunies, donnant lieu au non-respect d'un Accord relatif aux Niveaux de Service.

2. Crédits de Disponibilité

- a. Pour pouvoir soumettre une Réclamation, le Client doit consigner un ticket de support de Gravité 1 pour chaque Événement auprès du centre d'assistance technique IBM, dans les 24 heures suivant la première fois où le Client a eu connaissance que l'Événement a eu une incidence sur l'utilisation de l'Offre IBM SaaS par le Client. Le Client doit fournir toutes les informations nécessaires relatives à l'Événement et collaborer de manière raisonnable avec IBM lors du diagnostic et de la résolution de l'Événement.
- b. Le Client doit soumettre sa Réclamation pour un Crédit de Disponibilité au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables suivant la fin du Mois Contractuel au cours duquel la Réclamation a eu lieu.
- c. Les Crédits de Disponibilité sont basés sur la Durée d'Indisponibilité mesurée depuis la première fois que le Client a signalé des problèmes relatifs à la Durée d'Indisponibilité pour une instance unique de l'Offre IBM SaaS dans un centre de données spécifique. Pour chaque Réclamation valide, IBM appliquera le Crédit de Disponibilité applicable le plus élevé, en fonction du SLA Obtenu lors de chaque Mois Contractuel, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. IBM ne sera pas redevable de plusieurs Crédits de Disponibilité pour le même Événement au cours du même Mois Contractuel.
- d. Si le Client a acquis l'Offre IBM SaaS auprès d'un revendeur IBM agréé dans le cadre d'une transaction de revente dont la principale responsabilité d'IBM consiste à remplir les obligations

relatives aux Offres IBM SaaS et aux Accords relatifs aux Niveaux de Service, le Crédit de Disponibilité sera basé sur le Niveau de Prix Conseillé (Relationship Suggested Value Price ou RSVP) en vigueur à ce moment-là pour l'Offre IBM SaaS concernée pendant le Mois Contractuel qui fait l'objet d'une Réclamation, avec une réduction de cinquante pour cent (50 %).

- e. Le nombre total de Crédits de Disponibilité accordés concernant tout Mois Contractuel ne doit en aucun cas dépasser dix pour cent (10 %) d'un douzième (1/12e) de la redevance annuelle que le Client a payée à IBM pour une instance spécifique de l'Offre IBM SaaS. Les Crédits de Disponibilité ne sont pas accordés sur la valeur totale facturée de l'abonnement à l'Offre IBM SaaS mais plutôt sur la valeur de l'instance ou des instances spécifiques pour lesquelles la Durée d'Indisponibilité a eu lieu.

3. Niveaux de Service

Voici la disponibilité de l'Offre IBM SaaS pendant un Mois Contractuel :

Disponibilité pendant un Mois Contractuel	Crédit de Disponibilité (% de Redevance d'Abonnement Mensuel pour le Mois Contractuel objet d'une Réclamation)
< 99,9 %	2 %
< 95,0 %	5%
< 90,0 %	10 %

La disponibilité, exprimée en pourcentage, est calculée comme suit : (a) le nombre total de minutes au cours d'un Mois Contractuel moins (b) le nombre total de minutes au cours d'un Mois Contractuel.

Exemple : 50 minutes de Durée d'Indisponibilité totale pendant un Mois Contractuel

Au total 43 200 minutes dans un Mois Contractuel de 30 jours - 50 minutes de Durée d'Indisponibilité = 43 150 minutes <hr/> Au total 43 200 minutes dans un Mois Contractuel de 30 jours	= Crédit de Disponibilité de 2% pour 99,8% de Niveau de Service obtenu
---	--

4. Exclusions

Le présent Accord relatif aux Niveaux de Service n'est disponible que pour les Clients IBM. Il ne s'applique pas :

- aux services bêta et d'essai ;
- aux Réclamations des utilisateurs, invités, participants et invités autorisés du Client concernant l'Offre IBM SaaS.
- Eléments non gérés par l'Offre IBM SaaS :
 - (1) Machines virtuelles déployées dans l'Offre IBM SaaS.
 - (2) Services Partagés pré-autorisés. Les Services Partagés sont des canevas prédéfinis déployés par le Client et partagés par plusieurs déploiements d'application dans l'Offre IBM SaaS, y compris les applications virtuelles, les systèmes virtuels et les dispositifs virtuels. Les Services Partagés sont disponibles à des fins de déploiement dans le cadre de l'Offre IBM SaaS.